

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JUIN 2017

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers L'an deux mille dix-sept, le six juin, à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente mai, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.
En exercice : 19
Présents : 12
Procurations : 6
Votants : 18

PRESENTS M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BANULS Cédric - BOCHEREAU Jean-Marie - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mme DUTREICH Nicole - M. FAUR Philippe - Mme GOUENNOU Stéphanie - M. GRANIER Frédéric - Mmes MENDONÇA Anny - SCHOCRON Françoise.

ABSENTS M. BOST Romain.

EXCUSES Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à Mme GOUENNOU Stéphanie.

Mme GOUNOT Cécile ayant donné procuration M. GRANIER Frédéric.

M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. BANULS Cédric.

M. PELLETIER Alain ayant donné procuration à Mme AMIEL France.

Mme ROQUES Emma ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny.

Mme SENTENAC Danielle ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme Françoise SCHOCRON est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 2 MAI 2017

M. le Maire demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur le compte rendu de la réunion du 2 mai 2017. Dans la négative, il propose de l'adopter.

Le compte rendu de la réunion du 2 mai 2017 est adopté.
7 abstentions : MM. BAÑULS-GRANIER-PELLETIER - Mmes CAPOUL-DUTREICH-ROQUES-SCHOCRON
(Absents au conseil municipal du 2 mai 2017)

M. le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter à l'ordre du jour deux dossiers, pour lesquels une délibération est nécessaire.

2017- : MODIFICATION DES STATUTS DU SIAHL

Demande acceptée à l'unanimité

2017- : ACQUISITION DE TERRAINS APRES ESTIMATION DES DOMAINES

Demande acceptée à l'unanimité

2017-46 : ADHESION AU SERVICE D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS DU PETR DU PAYS DU SUD TOULOUSAIN

Monsieur le Maire annonce qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, les services de l'Etat ne seront plus mis à disposition pour assurer l'instruction des actes d'urbanisme. Afin de pallier cette fin de mise à disposition, le PETR a mis en place un service d'application du droit des sols pour les communes désireuses d'y adhérer.

Monsieur le Maire note qu'en raison de la complexité de ces dossiers, il apparaît nécessaire d'adhérer à ce service. Une convention a été préparée par le PETR en lien avec les communes membres. La liste des prestations a été déterminée ainsi qu'une grille de tarifs des actes d'instructions susceptibles d'être effectués par le PETR.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver l'adhésion à ce nouveau service et de l'autoriser à signer cette convention.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-47 : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2018

Monsieur le Maire annonce que trois jurés d'assises doivent être désignés, comme chaque année, par tirage au sort à partir des listes électorales, conformément à la loi du 28 juillet 1978.

Ces jurés feront partie de la cour d'assises et participeront de ce fait, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes. Le tirage a lieu publiquement. Les citoyens concernés sont ceux inscrits sur les listes électorales de la commune du Fousseret.

Les conditions à remplir pour être éligibles sont :

- être de nationalité française,
- avoir au moins 23 ans,
- savoir lire et écrire en français,
- ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré

M. le Maire procède au tirage au sort en demandant à deux élus d'indiquer, successivement, un numéro de page des listes électorales puis, à l'intérieur de la page désignée, un numéro d'électeur.

Sont ainsi tirés au sort les électeurs suivants :

- Didier DURAND
- Nadine POLITANO
- Anne GAULT

Ces trois noms seront transmis aux autorités judiciaires en charge de l'organisation des jurys d'assises.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-48 : CONVENTIONS LIEES A L'EXPLOITATION DES SALLES DU PICON

M. le Maire annonce au conseil municipal que les pompiers ont pu visiter, le vendredi 2 juin 2017, la grande salle du Picon, en préalable d'une commission de sécurité. Ils ont émis un avis favorable à son ouverture.

Il transmet la parole à Mme Amiel pour présenter les différentes conventions destinées à encadrer le fonctionnement des salles du Picon.

Elle précise qu'un comité de pilotage s'est constitué en vue de préparer l'ouverture de cette salle culturelle et d'en organiser son fonctionnement à venir.

Ce comité a ainsi rédigé plusieurs conventions. Les premières à être soumises au vote des élus sont les suivantes :

- Mise à disposition pour une résidence d'artiste
- Mise à disposition de la grande salle du Picon
- Mise à disposition de la petite salle du Picon

M. le Maire donne lecture des conventions. Il annonce que les règlements intérieurs et les tarifs d'occupation de la salle seront proposés très prochainement. Une réflexion est de plus engagée sur la programmation culturelle et la gestion du planning d'occupation de la salle.

Mme CAPOUL attire l'attention du conseil municipal sur la nécessité de comparer ces tarifs à ceux pratiqués dans des salles équivalentes du Sud Toulousain.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver ces trois conventions et de l'autoriser à les signer.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-49 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION GENERALE ET DE MISE AUX NORMES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ELSA TRIOLET

M. le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, le 2 mai 2017, la plupart des lots du marché de rénovation de l'école élémentaire ont été attribués. A ce sujet, il précise que deux candidats dont l'offre n'a pas été retenue ont adressé en mairie un courrier de contestation auquel une réponse a été apportée. Deux lots, les lots 5 (sols et faïences) et 7 (électricité) s'étaient avérés infructueux.

Une nouvelle consultation a donc été lancée.

Pour le lot 5 (sols et faïences), l'entreprise Solfaçade a seule déposé une offre d'un montant de 20 030,29 € HT.

Pour le lot 7 (électricité), seule l'entreprise ECD a déposé une offre d'un montant de 34 878,04 € HT.

M. Frydman, l'architecte en charge du projet, a examiné ces offres, toutes deux inférieures à l'estimation initiale, et a conclu qu'elles satisfaisaient aux exigences du cahier des charges du marché. Le début du chantier est prévu fin juin 2017, pour finir au 31 décembre 2017.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver ces deux offres.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-50 : SOUSCRIPTION D'UN PRET RELAIS ET D'UN PRET LONG TERME POUR FINANCER LA RENOVATION ET LA MISE AUX NORMES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

M. le Maire indique que le montant du projet de rénovation de l'école élémentaire s'élève à environ 450 000 € HT et nécessite donc de souscrire un prêt pour assurer le paiement en temps et en heures des entreprises.

M. le Maire précise qu'il convient de souscrire deux types de prêt. Le premier est un prêt relais, souscrit du montant des travaux correspondant à la TVA et aux subventions car ces sommes pourront être remboursées une fois les versements de TVA et des subventions perçus. En général le prêt relais, en raison de sa courte durée, deux ans, offre des annuités très abordables.

Le second est, pour la part communale, un prêt long terme, en général de 15 ans.

Dans le cadre du présent projet, plusieurs établissements bancaires ont été sollicités : Crédit Mutuel, Crédit agricole et Caisse d'épargne.

- Crédit Mutuel : prêt relais - 2 ans : 0,95% prêt long terme - 15 ans : 1,35 %
- Crédit Agricole : prêt relais - 2 ans : 1,10% prêt long terme - 15 ans : 1,46 %
- Caisse d'épargne : prêt relais - 2 ans : 1,15% prêt long terme - 15 ans : 1,35 %

Le Crédit Mutuel est le seul des trois établissements bancaires consultés à accepter de transformer le crédit relais en crédit long terme, si les subventions attendues ne sont pas finalement attribuées.

M. le Maire présente ces différentes propositions aux élus et propose de retenir le Crédit Mutuel mieux disant.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-51 : FINANCEMENT DES PERMANENCES D'AVOCAT

Monsieur le Maire annonce avoir reçu un courrier du président du conseil départemental de l'accès au droit de Haute-Garonne (CDAD) relatif au financement de la permanence d'avocat. Cette dernière, d'une durée de trois heures (9h-12h), se tient le 3^{ème} mercredi du mois dans les locaux de la mairie du Fousseret, au 2^{ème} étage.

Jusqu'alors, la prise en charge financière était assumée par cet organisme. Toutefois, en raison de l'augmentation sensible du coût de l'aide juridictionnelle, le CDAD ne peut plus assumer cette charge. Il sollicite donc la mairie pour la prise en charge du coût de ces permanences d'avocat. Pour trois heures de permanence, il s'agit de verser chaque année 4 395 € TTC, une somme conséquente. Il faut savoir, qu'en moyenne, il y a 1,52 personne par permanence, soit une consultation moyenne à 274,7 €. Ce dernier prix est très supérieur à ce qu'un particulier devrait payer pour un rendez-vous chez un avocat, en libéral.

Mme CAPOUL demande si on ne pourrait pas solliciter la communauté de communes Cœur de Garonne pour une prise en charge de ce service. M. le Maire n'y est pas opposé mais relève que les communes concernées par ces permanences (l'Isle en Dodon - Bagnères de Luchon - Boulogne sur Gesse) sont hors territoire communautaire.

Il propose, en raison d'un coût très élevé, de ne pas donner suite à la demande de prise en charge financière par la commune du Fousseret de ces permanences d'avocat.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-52 : FOIRE 2017 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31

M. le Maire rappelle que la mairie poursuit, en collaboration avec un collectif d'associations et de commerçants, l'organisation de la foire du Fousseret en cette année 2017 et précise que le programme et le budget de cette 33^{ème} Foire agricole, artisanale et commerciale viennent d'être finalisés, lors d'une réunion le jeudi 1^{er} juin 2017, au soir, et qu'une demande de subvention d'un montant de 2 000 € au Conseil départemental apparaît nécessaire. Une subvention était attribuée lors des éditions précédentes par le Département.

Il sollicite l'autorisation de l'assemblée pour demander au Conseil départemental une subvention d'un montant de 2 000 € pour l'organisation de la 33^{ème} foire agricole, artisanale et commerciale du Fousseret.

**DOSSIER ADOPTE PAR 17 VOIX POUR
*M. Bochereau ne prend pas part au vote.***

2017-53 : MODIFICATION DES STATUTS DU SIAHL

M. le Maire annonce que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Louge propose de modifier ses statuts afin de faciliter l'évolution à venir du syndicat, après la prise de compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) par la communauté de communes Cœur de Garonne, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il est nécessaire de modifier la rédaction de la compétence obligatoire afin qu'elle corresponde à la réalité des missions exercées par le syndicat. Il faut aussi toiletter certaines modalités et transformer la structure pour qu'elle puisse exercer des compétences optionnelles.

M. le Maire propose d'approuver la modification de ces statuts.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-54 : ACQUISITION DE TERRAINS APRES ESTIMATION DES DOMAINES

M. le Maire annonce avoir reçu de l'administration domaniale l'estimation demandée dans le cadre du projet d'acquisition de parcelles pour la construction de la salle des fêtes ainsi que du parking en face du collège.

La parcelle destinée à accueillir la salle des fêtes, d'une surface de 15 600 m², cadastrée B 461 et est estimée à 74 100 € HT. Celle destinée à accueillir le parking, d'une surface de 3719 m², cadastrée B 788, est estimée à 17 700 € HT.

Cette estimation intervient en préalable de la procédure de déclaration d'utilité publique qui est envisagée pour acquérir ces terrains.

M. le Maire précise que l'estimation a été fortement revue à la hausse après une étude complète du dossier par les Domaines. Il a été tenu compte des projets communaux et d'une éventuelle procédure de déclaration d'utilité publique à venir.

Il s'avère que le terrain est désormais évalué à environ 5 euros du m², soit un chiffre très nettement supérieur à l'estimation initiale et même au prix de 1,71 € le m², proposé en 2016.

Compte tenu de ce changement significatif dans l'estimation de ces terrains, M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter à nouveau les propriétaires respectifs des parcelles B 788 et B 461 afin de leur proposer une acquisition des parcelles par la municipalité, sur la base de ces nouvelles estimations.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Eclairage public : M. le Maire fait part au conseil municipal d'une demande, émanant d'administrés, tendant à installer des luminaires d'éclairage public dans les quartiers. Il souhaite avoir l'avis de l'assemblée avant d'éventuellement solliciter le SDEHG pour connaître le coût estimé de l'implantation d'un luminaire. M. BOCHEREAU précise que la tendance n'est pas à l'augmentation des points lumineux mais plutôt à leur réduction.

Entretien des fossés : M. le Maire consulte l'assemblée sur la question de l'entretien des fossés mère. Des riverains constatent la difficulté d'entretien de ces fossés et pour certains n'ont pas les moyens techniques d'y faire face. Ils souhaitent une prise en charge par la mairie de l'entretien de ces fossés mère. Des élus alertent M. le Maire sur la complexité de ce dossier.

Concert Nadau : M. le Maire fait part d'une rencontre entre des élus et le comité des fêtes destinée à préparer au mieux le concert du groupe de musique occitane, Nadau, qui se tiendra le vendredi 7 juillet 2017, à partir de 21h00. Plusieurs centaines de personnes y sont attendues et les questions de sécurité sont majeures.

Diagnostics énergétiques : M. le Maire annonce que le Pays du Sud Toulousain va procéder à la restitution du diagnostic énergétique de La Poste le mardi 13 juin 2017. L'audit énergétique de l'appartement des salles du Picon sera examiné ultérieurement le locataire en ayant refusé l'ouverture.

Ecole élémentaire : M. le Maire annonce qu'une réunion se tiendra le jeudi 8 juin 2017, à partir de 19h00, dans le réfectoire de l'école, afin de présenter le projet de rénovation à l'ensemble des personnels de la mairie, de la communauté de communes et de l'Education nationale.

RIFSEEP : M. le Maire annonce que le Centre de Gestion a examiné le projet de délibération du RIFSEEP, le nouveau régime indemnitaire des agents communaux. Quelques observations ont été formulées sur ce dossier et adressées à la commune. Ces modifications seront intégrées à la délibération soumise au conseil municipal prochainement.

Grand prix d'arts plastiques : M. le Maire a reçu de M. BAREILLE, président des peintres et artistes du Coustala, les invitations au vernissage du XXXVème grand prix artistique du Fousseret qui se tiendra le samedi 17 juin 2017 à 11h00, au marché couvert place du Paty. Il les distribue aux conseillers municipaux.

Plan Local d'Urbanisme : M. le Maire fait part à l'assemblée de la tenue d'une commission urbanisme élargie, le vendredi 2 juin 2017, à 17h00, à la mairie, afin d'étudier les réponses possibles à opposer au mémoire du cabinet BOUYSSOU dans le cadre du contentieux avec Mme Jeanine MEDOUS.

Rugby : M. le Maire est heureux d'annoncer la victoire des juniors (- 18 ans) des Portes du Comminges - rassemblement Cazères - Le Fousseret - Mazères - au championnat de France Phliponneau

(catégorie junior). Ils ont gagné 18 à 10 contre le Pays de Meaux (77) lors d'un match disputé à Naves en Corrèze. L'année dernière, ils avaient terminé vice-champion de France. Ils montrent ainsi constance et progression dans l'effort. La commune sera donc heureuse d'organiser cet été, à l'issue de leur parcours, une cérémonie en leur honneur.

Téléphonie : M. le Maire a reçu récemment Mme Marie Mainguot de l'opérateur Free. Cette dernière lui a confirmé l'installation d'une antenne relais 3G et 4G, en haut du château d'eau, d'ici la fin 2017. Un dossier de présentation du projet sera prochainement transmis aux élus.

QUESTIONS DIVERSES

Rythmes scolaires : Mme CAPOUL interroge M. le Maire pour savoir si une réflexion est engagée au niveau communautaire sur le devenir des temps d'activités périscolaires (TAP). Le nouveau gouvernement vient en effet d'annoncer que les communes seraient libres de revenir ou non sur ce dispositif à la rentrée scolaire. M. le Maire lui répond que cette question n'a pour l'instant pas été traitée par les instances communautaires mais devrait l'être prochainement.

La séance est levée à 22 heures 30.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	ABSENT EXCUSE
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	ABSENTE EXCUSEE PROC A MME GOUENNOU
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	
MME GOUENNOU STEPHANIE	
MME GOUNOT CECILE	ABSENTE EXCUSEE PROC A M. GRANIER
M. GRANIER FREDERIC	
M. LIGONNIERE VINCENT	ABSENT EXCUSE PROC A M. BAÑULS
MME MENDONÇA ANNY	
M. PELLETIER ALAIN	ABSENT EXCUSE PROC A MME AMIEL
MME ROQUES EMMA	ABSENTE EXCUSEE PROC A MME MENDONÇA
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELLE	ABSENTE EXCUSEE PROC A MME CAPOUL